



Voir Planche au 1/5000ème

LEGENDE

- Limite communale
- Limites de zone
- Espaces Boisés Classés
- Jardins à conserver
- Emplacements réservés
- Périmètre de protection (voir Plan des servitudes, planche 6b)
- * Bâtiment agricole d'intérêt patrimonial ou architectural
- Eléments de paysage à préserver (article L.123-1 7° du code de l'urbanisme)
- Secteur soumis à l'article L.123-2 d) (code de l'urbanisme)
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement

Commune d'ESTREES-SAINT-DENIS 15, rue de l'Hôtel de Ville
60190 Estrees-Saint-Denis

09013

Rendu exécutoire à compter du



Charles FOURREAU

Modification n°4 APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 30 Janvier 2014

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES

Date d'origine Octobre 2013

4c

PLU approuvé le 13 mai 2008 et rendu exécutoire le 15 juillet 2008 - Etude réalisée par Arval
Modification n°1 et Révisions Simplifiées n°1 et n°2 approuvées le 27 juillet 2007
Modification n°2 approuvée le 22 février 2008 - Modification n°3 approuvée le 1er avril 2010

Urbanistes : Mandataire : ARVAL Agence d'Urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARBAUD
Site, plans de la Pléiade - 10800 GREY-EN-VALOIS
Téléphone : 03-44-94-72-16 Fax : 03-44-99-04-61
Courriel : Nicolas.Thimotier@Arval-Arch.fr
Equipe d'étude : N. Thimotier (Géog-UR)